



Canada  
Province de Québec  
M.R.C. de Nicolet-Yamaska  
Municipalité de Saint-Wenceslas

# AVIS DE PUBLICATION

## RÈGLEMENT NUMÉRO 261-23 AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 24 janvier 2023, le règlement numéro 261-23 modifiant le règlement de zonage numéro 191-17 (ZPEGTDM).

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 261-23 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 1<sup>er</sup> février 2023.

*Carole Hélié*

Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 09h00 et 12h00, le 1<sup>er</sup> février 2023, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> février 2023.

*Carole Hélié*  
.....  
Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière